



Date de génération de ce justificatif : 30/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

KATYF – Constitution de société

Référence : L012300

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 5 août 2022 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

Par acte SSP du 21/07/2022 il a été constitué une SCI dénommée: KATYF Siège social: 6 rue julien lesaichot 22490 PLESLIN TRIGAVOU Capital: 1.000 € Objet: Gestion par achat, location immobilière Gérant: Mme MENARD Kathy 4 Rue DES MEUNIERES 35350 ST MELOIR DES ONDES Cession des parts sociales : Les parts se transmettent librement à titre gratuit ou onéreux entre associés, ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être transmises à quelque titre que de soit à d'autres personnes y compris le conjoint du cédant qu'avec le consentement des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire. Le projet de cession est notifié à la société et à chacun des associés accompagné de la demande d'agrément, par acte d'huissier ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le gérant convoque une assemblée aux fins de se prononcer sur l'agrément, dans le mois suivant la notification. Le gérant notifie au cédant, ainsi qu'aux autres associés, par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, la décision d'agrément ou le refus, dans les deux mois qui suivent la notification par le cédant du projet de cession. Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SAINT MALO

[Consulter cette annonce en ligne](#)